

COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS

27 mars 2017 (informatique)

Membres présents: Thierry GILBERT, Fany GILBERT, Daniel TRUCHY, Raymond THILLOU, Daniel FERTIN, Pascal CARLOT, Eric MASSE

N'ont pas pris part à la délibération: CARLOT. P, THILLOU. R et GILBERT. F tous trois de St Martin

Affaire Diges - ST Martin 2 du Dimanche 19 mars 2017

Carton rouge direct au joueur JULIEN Arnaud de St Martin 2

Lecture des rapports et des faits:

Rapport de l'arbitre

Rapport du dirigeant

Décision de la commission:

M. JULIEN Arnaud licence N° 96561501 est sanctionné d'un **match ferme** avec le club de St Martin 2

le dimanche 26 mars 2017

St Julien - St Martin 2

la sanction suit les matchs en cas de report

St Martin 2 à 1pt de moins au classement suite au carton rouge.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des Règlements
Thierry GILBERT